Le Nord

ADMINISTRATION de la "CROIX DU NORD" — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE — BUREAU D'ANNONCES — 2, rue des Sept-Agaches, 1, Grand'Place

CONDITIONS	
Par la Poste, Un An.	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —
Départem. non-limitrop. et Etrang.	port en sus

PUBLICITÉ		
Annonces	la ligne	0,40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	1,50
Chronique locale	—	4,00

TEMPERATURE

Lille, le 28 novembre.

Minimum, nuit, abrité	5·0
— — découvert	4·2
Surface du sol, 8 h. du matin	8·0
A 1 mètre de profondeur	9·0
De l'air à l'ombre	2·6
Maximum, jour, à l'ombre	10·5
— — au soleil	11·6

Etat hygrométrique. (8 h. m.) 0m/m78
Etat du ciel : Nuageux.
Direction du vent : O.

Baromètre. — Le 28 novembre (2 h. matin) la pression était de *773* m/m ; le 29 novembre (3 h. du matin) la pression est de :

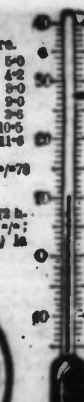

Deux assemblées, Deux gestes !

Première assemblée : à l'archevêché de Paris, l'Episcopat français est réuni.

On lui a dit : Si vous n'acceptez pas les cultuelles, c'est la main-mise du gouvernement sur vos cathédrales et vos églises, c'est pour vous et vos 40.000 prêtres, l'expulsion de vos évêchés et de vos presbytères.

C'est la faim, la souffrance, la persécution !

— Et d'une voix unanime, l'Episcopat français a répondu : Prenez nos biens, reniez vos dettes, si vous le voulez ! Accepter vos cultuelles serait détruire l'Eglise du Christ. Plutôt la ruine matérielle que la ruine morale ! Plutôt souffrir que trahir !

Gardez votre argent !

⁂

Deuxième assemblée !

Deux mois plus tard, à quelques pas de là, au Palais-Bourbon. Les députés, en grande majorité blocards, sont réunis.

La déclaration ministérielle. — Messieurs, entrons résolument dans la voie des grandes réformes démocratiques !

La majorité blocarde. — Commençons d'abord par nous faire payer, tous les ans, 15.000 francs au lieu de 9.000.!

Le ministre des finances. — Mais cela coûtera tous les ans cinq millions en plus et nous sommes déjà en déficit de 400 millions !

La majorité blocarde. — Qu'importe ! les contribuables paieront !

Le ministre de la marine. — Nous sommes incapables de soutenir une guerre navale. Nos cuirassés sont fourbus, usés ; nos torpilleurs également. Il me faudrait 40 millions en plus.

La majorité blocarde. — Bibi d'abord ! et Bibi, c'est moi ; les cinq millions de supplément aux députés et sénateurs avant tout. On pensera à la marine après !...

Le ministre du travail. — Messieurs, vous aviez promis de mettre à exécution dès le 1er janvier prochain la loi sur l'assistance aux vieillards.

Le ministre des finances. — Sans doute : mais il n'y a pas d'argent !

La majorité blocarde. — Votons d'abord cinq millions d'augmentation aux députés et sénateurs. Les vieillards attendront !!

Le ministre du travail. — Et les retraites ouvrières ?

La majorité blocarde. — La ferme ! un bouchon ! Si les ouvriers veulent avoir une retraite, qu'ils se fassent donc nommer députés : ils auront alors 15.000 fr. de traitement et 2.400 fr. de retraite, sinon, pas un radis. Vive Nous ! d'abord. Les ouvriers après, s'il en reste !

⁂

Entre les deux assemblées et les deux gestes, le peuple appréciera !

D'un côté, l'Episcopat et le Clergé français acceptant, à l'unanimité, la souffrance et la faim plutôt que de trahir le devoir.

De l'autre, les députés et sénateurs reniant leurs promesses d'économies, sacrifiant les intérêts de la défense nationale, l'assistance aux vieillards, les retraites ouvrières, etc., etc., foulant aux pieds tout sentiment d'humanité pour se voter à eux-mêmes cinq millions de plus par an, sans compter le tour du bâton !

Où est la dignité ?
Où est la conscience ?
Où sont les vrais amis du Peuple ?
— Députés, sénateurs ou évêques ?
Au peuple de répondre.

O. B.

ECHOS

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. l'abbé Rouzé, vicaire à Lille (Saint-Maurice), est nommé curé de Seivigny.

NOTAIRES

M. Ferrand est nommé notaire à Caudry, en remplacement de M. Taisne.

M. Lefebvre est nommé notaire à Le Quesnoy, en remplacement de M. Lombois.

NOUVELLES MILITAIRES

Intendance. — Sont rayés des cadres conformément à leur demande et à dater du jour de l'expiration du service dans leur position actuelle : MM. Richebé, attaché, Dutboit, Blondeau, Litton-Barritel, Wallart, officiers d'administration de 2e classe, dans la 1re région.

Train des équipages. — Sont rayés des cadres : MM. Dumolin, vétérinaire en 2e, au 1er escadron du train des équipages, et Verley, lieutenant au 1er escadron.

GENDARMERIE

Sont nommés dans la gendarmerie :

Compagnie du Nord. — Arme à cheval : Auguste Lenys, canonnier au 15e bataillon d'artillerie. — Arme à pied : Henri Salviat, ancien caporal.

ASSOCIATION DE PRÉVOYANCE DES MÉDECINS

Les élections pour le renouvellement de la Commission administrative ont eu lieu à l'assemblée générale de dimanche dernier.

M. le docteur Olivier, de Lille, président, depuis quinze ans, ayant demandé à être remplacé et n'ayant pas voulu revenir sur sa décision, ses collègues l'ont nommé président honoraire en reconnaissance des nombreux services qu'il a rendus à l'Association.

La Commission administrative est actuellement composée de la façon suivante :

Président honoraire : M. le docteur Olivier, de Lille ; président : M. le docteur Noquet, Lille ; vice-présidents : MM. les docteurs Looten, Lille ; Buisson, Auberchicourt ; Decool, Bollezeele ; Fichaux, Tourcoing ; secrétaire-général : M. le docteur Surmont, Lille ; secrétaire-adjoint : M. le docteur Carlier, Lille ; trésorier : M. le docteur Derode, Lille ; trésorier-adjoint : M. le docteur d'Hour.

Délégués de l'arrondissement de Lille : MM. les docteurs Delassus, Lille ; Richard-Lesay, Lille ; Butruille (père), Roubaix ; Derville, Roubaix ; Emile Cadéan, Tourcoing ; Toffart, Frelinghien ; Vouters, Comines ; Convreur, Seclin ; Legrand, La Bassée ; Meurisse, Cysoing.

Délégués de l'arrondissement d'Avesnes : MM. les docteurs Marquis, Avesnes ; Jacquemarcq, Bavai ; Cathelotte, Berlaimont ; Vandermiesche, Landrecies ; Culot, Maubeuge ; Derome, Wargnies-le-Petit ; Deltour, Cousolre ; Huart, Trélon.

Délégués de l'arrondissement de Cambrai : MM. les docteurs Rossigneux, Le Cateau ; Dancourt, Cambrai ; Trambilin, Bermerain ; Menesse, Bertry ; Pruvost, Carnières ; Pluvinage, Marcoing.

Délégués de l'arrondissement de Douai : MM. les docteurs Dransart, Somain ; Sockeel, Douai.

Délégués de l'arrondissement de Dunkerque : MM. les docteurs Rsumeux (père), Dunkerque ; Herbart, Dunkerque ; Bury, Loon-Plage ; Vanbersecke, Zeggers-Cappel ; Pruvost, Bourbourg ; Sanson, Hondschoote.

Délégués de l'arrondissement d'Hazebrouck : MM. les délégués Smeggha, Hazebrouck ; Vergriete, Cassel ; Rousseau, Merville.

Délégués de l'arrondissement de Valenciennes : MM. les docteurs Caudhas, Anzin ; Hornez, Crépin ; Chatelin, Denain ; Pruvost, Raismes.

LA RÉCOLTE DU JUTE DANS L'INDE BRITANNIQUE

D'après les pronostics définitifs publiés par l'administration compétente au sujet de la récolte du jute, celle-ci est très favorable et dépasse les espérances des intéressés.

Les chiffres suivants rendent compte de la situation actuelle :

	Etendue des champs cultivés	Rendement
	Acres	Balles
Dernière récolte	3.128.300	8.188.093
Récolte présente	3.336.400	8.786.220

La différence en faveur de l'exercice en cours s'élève à 208.100 acres en ce qui concerne l'étendue des champs et à 648.127 balles quant au rendement.

Ces chiffres toutefois ne se rapportent qu'aux provinces du Bengale et de l' « Eastern Bengal and Assam ».

Ils ne comprennent pas l'Etat de Cooch Behar, le Nepaul, la Présidence de Madras et l'Inde septentrionale. Or ces différentes contrées fournissaient ensemble, l'année dernière, 223.600 balles, total qui, paraît-il, sera dépassé cette année. Dans ce cas, le minimum du rendement total de l'Inde peut être estimé à 9 millions de balles.

(Bulletin commercial, de Bruxelles)

COMMERCE DE L'INDIGO A BOMBAY EN 1905-06

Il résulte d'une communication du Consul général d'Allemagne à Calcutta que la valeur de l'exportation de l'indigo de Bombay est tombée en 1905-06 à 350,000 roupies, c'est-à-dire au niveau le plus bas depuis 1900.

Cette exportation, qui est presque exclusivement dirigée vers la Perse, atteignait encore en 1904-05 une valeur de 650,000 roupies.

La qualité du produit de cette année aurait eu, en outre, beaucoup à souffrir, de sorte que les prix ont subi une baisse de 6 0/0.

(Nachrichten für Handel und Industrie, de Berlin).

Qu'est-ce que le vol ?

Le vol est une opération par laquelle on prend à autrui ce qui lui appartient.

Or, on ne saurait appeler d'un autre nom les mesures qui se préparent contre les biens de l'Eglise et des Catholiques en France.

Quelles que soient les fictions légales, c'est le peuple catholique français qui est vrai et légitime propriétaire de nos églises. C'est avec son argent, alors qu'on ne parlait ni de francs-maçons ni de libre-penseurs qu'elles ont été bâties, entretenues, ornées.

Si nous n'avions pas été certains, nous, prêtres français et fidèles catholiques, d'être réellement chez nous, et à perpétuité, dans nos églises, nous n'aurions pas fait tant de sacrifices pour les rendre dignes de leur destination sacrée. La preuve, c'est que, depuis qu'il est question de nous les voler, nous n'y faisons plus de dépenses.

Tous les commerces qui vivaient de nous sont ruinés. Les communes n'ont donc pas le droit de nous prendre nos édifices religieux, sous prétexte qu'elles en sont nominalement propriétaires. S'il faut en venir à nier que le service du culte soit un service public, alors que tout le monde, ou à peu près, y a recours ; s'il faut en arriver à une séparation que rien ne justifie, tout au plus pourrait-on revendiquer contre nous la valeur des terrains et les mises de fonds publics dans les constructions. Mais tout le reste, tout ce que nous avons fait ou acheté de nos deniers, nous le prendre, c'est nous voler, purement et simplement.

Il en est de même, ou à peu près, des presbytères. Quel est le curé qui n'a pas amélioré son habitation, croyant bien travailler pour lui-même et pour ses successeurs ? Nous connaissons des habitations curiales qui ont été bâties, sur terrain communal, il est vrai, mais entièrement aux frais des curés ; et il y a de cela quelques années à peine. Et l'on viendra, dans quelques jours, chasser de chez eux ces hommes généreux que naguère on remerciait de venir en aide à leur commune obérée, en rebâtissant le presbytère ! N'est-ce pas odieux !

(Bulletin de Sin-le-Noble).

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

Le Maire de Roucourt suspendu

M. Becquet de Mégille, maire de Roucourt, vient, par arrêté préfectoral, d'être suspendu de ses fonctions pour un mois.

Le Conseil municipal de Roucourt avait décidé le rétablissement des emblèmes religieux dans l'école de la commune et M. Becquet de Mégille avait tenu à les remettre lui-même à leur place.

La mesure qui atteint M. Becquet de Mégille ne fait que l'honorer aux yeux des catholiques.

ÉCHO DES INVENTAIRES

Mouvaux

Lors de l'inventaire de l'église Saint-Germain, une chaise jetée sur une barricade attaquée par les soldats et les gendarmes, atteignit accidentellement l'un de ces derniers au pouce gauche.

M. Henri Destombes, commissionnaire en charbons, fut condamné pour ce motif, à un mois de prison avec sursis.

Le procureur de la République trouvant que, pour un catholique, les juges de la correctionnelle se sont montrés trop indulgents fait appel *a minima* devant la Cour de Douai ; l'affaire sera examinée le 4 décembre prochain.

Une réflexion s'impose.

Si M. le Procureur de la République questionnait les agents de police de nos villes frontières sur leurs difficultés avec les rôdeurs, voleurs et chevaliers du couteau, il apprendrait d'eux qu'ils sont découragés et ne veulent plus risquer leur vie à arrêter des escarpes que les tribunaux condamnent fort peu quand le parquet n'ordonne pas leur mise en liberté sans jugement.

Cette magnanimité envers des malfaiteurs professionnels contraste étrangement avec la rigueur employée par la Justice lorsqu'il s'agit d'un honnête homme poursuivi pour une peccadille en défendant les droits de sa conscience catholique opprimée et violentée.

Contentons-nous pour aujourd'hui de cette réflexion de simple bon sens.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Chez les coiffeurs

A titre documentaire, voici le texte d'une lettre adressée au préfet par M. Crombet, président de la Fédération des coiffeurs du Nord :

Monsieur le Préfet,

Je viens, au nom de 800 membres environ de la Fédération des Coiffeurs du département du Nord, vous prier de bien vouloir nous donner la satisfaction, par un arrêté, d'appliquer l'article 8 de la loi du 13 juillet 1906, dont le passage suivant dit :

« L'autorisation accordée à un établissement devra être étendue aux établissements de la même ville faisant le même genre d'affaires et s'adressant à la même clientèle. »

Il est absolument prouvé qu'il n'y a pas deux façons d'exercer le métier de coiffeurs pour hommes. Nous désirons que l'autorisation qui nous a été accordée dans le département de donner à notre personnel, le jour de repos, le lundi, soit étendu à toute la corporation. Considérant que quelques coiffeurs, sous prétexte de se conformer à la loi, ont leur personnel au complet le lundi susceptible de pouvoir servir notre clientèle, que cette situation nous établit incontestablement une flagrante concurrence, que notre réclamation fondée d'aujourd'hui pourra faire cesser, attendu que sur mille coiffeurs environ, patentés dans le département, 7 seulement sont d'avis contraire à notre demande de dérogation. D'entre part, Monsieur le Préfet, nous nous en rapportons à la déclaration que Monsieur le Commissaire du Gouvernement a faite dernièrement au Conseil d'Etat à ce sujet.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je suis, Monsieur le Préfet, votre très humble et dévoué serviteur.

Crombet, coiffeur,
5, rue des Manneliers,
Lille.
Président de la Fédération des Coiffeurs du Nord.

Université catholique

Section des Sciences sociales et politiques

Jeudi 29 novembre, à 5 heures. — M. Paul de Ronsiers : *La Science sociale, son objet, sa méthode et ses applications.*

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Conférences pour les jeunes filles
rue de l'Orphéon, 20

Jeudi 29 novembre, à 10 h., conférence par M. le professeur Witz, doyen de la Faculté des Sciences : *Théorie physique de l'Alimentation.*

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Comme ils l'avaient annoncé, les cinq cents ouvriers du tissage de MM. Paul Pruvost frères, rue Claude-Lorrain, ont repris le travail mardi matin, à sept heures. Il n'y a pas eu d'incidents. Un certain nombre d'entre-eux devront attendre, pour être occupés, que de nouvelles chaînes soient montées.

On sait que la fin de cette grève a été motivée par la résolution prise par le sous-directeur de renoncer à cette charge. Le sous-directeur reste, d'ailleurs, à l'usine, dans un autre poste.

A TOURCOING

Depuis une dizaine de jours, 182 ouvriers tisserands de l'établissement de MM. Valentin-Roussel, place Thiers, sont en grève pour obtenir « le tour de chaîne ». Chaque matin ils envoient des délégations à l'usine pour savoir si leur demande est acceptée. Aucun changement pouvant faire penser que le conflit va s'aplanir ne s'est encore produit.

L'AFFAIRE DU Bureau de Recrutement de Lille

D'autres témoins sont interrogés

M. Delalé a entendu cinq personnes : MM. T..., rue d'Arras, à Wattignies ; D..., rue d'Oran, à Croix ; C..., à Fives ; B..., rue Pasteur à Faches ; L..., boulevard Victor-Hugo, à Lille.

Ces cinq témoins ont profité d'une faveur, mais ils prétendent tous que régulièrement ils l'avaient sollicitée. Ils ignorent totalement s'il s'est produit quelque chose de répréhensible.

L'instruction est loin d'être terminée : mais c'est égal, elle commence à être longue pour le secrétaire Notteau qui compte près de 120 jours de détention.

PAS DE CULTUELLES ! POURQUOI ?

Par CYR

La brochure se trouve à la *Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre, et 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), Lille, aux prix suivants :

L'unité	0.10	— franco,	0.15
Les dix	0.65	— »	1 »
Le cent	5 »	— »	5 »
Le mille	35 »	, port en plus.	

Voir ci-contre
LES DÉPÊCHES DE LA NUIT

Propriétaires

Si vous avez immeubles, terrains, usines ou autres à vendre, vous trouverez facilement acquéreur en l'annonçant dans le BULLETIN IMMOBILIER de la *Croix du Nord.*

L'insertion, 1 fr. ; pour un mois, 5 fr.

LILLE

LES ÉLECTIONS au Tribunal de Commerce de Lille

Dimanche prochain, 2 décembre, les électeurs consulaires sont convoqués pour choisir deux juges suppléants pour un an et deux juges suppléants pour deux ans au Tribunal de Commerce.

Jusqu'aujourd'hui la politique avait été soigneusement tenue en dehors de ces élections et aucun des justiciables du Tribunal de Commerce n'avait eu à s'en plaindre.

Mais deux listes de candidats ayant été mises en avant, une polémique s'est engagée entre deux de nos confrères.

Le résultat est de laisser filtrer un peu de lumière sur cette affaire.

Il apparaît, en effet, maintenant que les candidats opposés à ceux que les juges non sortants ont décidé de présenter ne sont que les hommes de paille du Comité Mascuraud et de F.·. Debierre.

A une question qui lui était posée par le comité « indépendant », dont il vantait les mérites et la clairvoyance, le *Progrès du Nord* a bien été forcé d'avouer que ce Comité était formé de vingt-cinq membres, tous commerçants et électeurs consulaires, désignés, *sur l'initiative du Comité républicain du Commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, par toutes les organisations républicaines de Lille.

Les membres du Comité Mascuraud, qui font du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, surtout au point de vue « décoratif », s'en sont donc remis aux organisations républicaines lilloises.

Pour parler plus clairement, ils se sont adressés aux Cercles, Fédérations, Ligues, Comités radicaux et radicaux-socialistes, qui ont à leur tête le vén.·. F.·. Debierre.

Les commerçants de Lille et des cantons d'Armentières, Haubourdin, Pont-à-Marcq, Cysoing, La Bassée, Quesnoy-sur-Deûle et Seclin, trouveront que des candidats qui ont de pareilles recommandations abusent de leur crédulité en sollicitant leurs suffrages.

Ils ne se dérangent point d'habitude, mais ils auront à cœur, cette fois, de signifier leur volonté à ceux qui désireraient transformer le Tribunal de commerce en succursale de Loge.

⁂

D'autre part, nous recevons la communication suivante :

Les membres du Tribunal de Commerce croient de leur devoir de faire connaître aux électeurs consulaires les noms des candidats nouveaux, MM. Paul Ovigneur et Ch. Remy, que, suivant la coutume ancienne consacrée par de nombreux arrêts, ils proposent pour les fonctions de juges-suppléants.

Ils n'ont pas à recommander les juges et juges suppléants soumis à la réélection, dont les services déjà rendus sont un titre plus que suffisant à la reconnaissance de tous.

(Signé) Bal Fernand, Baudon Rémi, Crépy Lucien, Danel Louis, Desombre Henri, Devilder Pierre, Houbron Maurice, Laurenge Marcel, Le Blan Emile, Nuytten Benoit, Verley Charles, Wargny Ernest, Wicart Alphonse.

Candidats aux fonctions de juges pour deux années :

MM.
DESOMBRE Henri, juge sortant, mercier.
VERLEY Charles, ancien juge, banquier.
BAUDON René, juge suppléant, constructeur.
BAL Fernand, juge suppléant, ameublement, secrétaire général de l'Union Commerciale.

Candidats aux fonctions de juges suppléants pour deux années :

MM.
CRÉPY Lucien, juge suppléant, filateur.
NUYTTEN Benoît, juge suppléant, confectionneur.

Candidats aux fonctions de juges suppléants pour une année :

MM.
RÉMY Charles, fers et quincaillerie, membre de l'Union Commerciale.
OVIGNEUR Paul, fabricant de toiles.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

Du 18 au 24 novembre

Naissances **99** (51 garçons, 48 filles) ; il y en avait eu 109 la semaine précédente et 98 la semaine de l'année correspondante.

Mariages **36.**

Décès **86** (44 masculins, 42 féminins) ; la semaine dernière, le total des décès était de 87 et la semaine de l'année correspondante : 91.

Causes principales de décès : Tuberculose pulmonaire : 12 ; pneumonie et broncho-pneumonie : 6 ; apoplexie cérébrale : 4 ; bronchite : 8 ; maladies organiques du cœur : 6 ; gastro-entérite (de 0 à 1 an) : 8 ; cancer : 7.

Répartition des naissances et des décès, par quartiers : Hôtel-de-Ville, 3 naissances, 6 décès ; la Gare Saint-Sauveur, 7 n., 10 d. ; Moulins, 15 n., 13 d. ; Wazemmes, 22 n., 13 d. ; Vauban, 7 n., 8 d. ; St-André, Ste-Catherine, 6 n., 9 d. ; Esquermes, 4 n., 5 d. ; St-Maurice, 7 n., 7 d. ; Fives, 18 n., 7 d. ; Canteleu, 5 n., 2 d. ; Sud, 5 n., 4 d.

Elections au Tribunal de commerce. — Les électeurs lillois inscrits qui n'auraient pas reçu leur carte de convocation peuvent la réclamer à la mairie, bureau des Elections, le samedi 1er décembre jusque 6 heures du soir et le dimanche 2 décembre, de 10 heures du matin à 3 h. 1/2 de l'après-midi.

Société de secours mutuels l'Union des Employés d'Eglises. — Cette Société a fait célébrer, le dimanche 25 novembre, en l'église de La Madeleine-Lille, un obit, à midi, pour ses membres honoraires décédés.

L'assistance était très nombreuse ; la Chapelle Sainte-Cécile (Section chorale de l'Union, 40 exécutants) a interprété d'une façon des plus remarquables plusieurs morceaux liturgiques. Le *De Profundis* qui fut chanté à l'issue de la messe a profondément impressionné l'assistance.

Cette touchante cérémonie prouve une fois de plus que les membres de l'Union des Employés d'Eglise n'oublient pas leurs bienfaiteurs. La quête a été faite par Mmes Thieulliet et Verley.

« Lyre Amicale de Vauban ». — La Sainte-Cécile a été dignement fêtée, dimanche dernier, à la chorale la Lyre Amicale de Vauban ; cette jeune phalange musicale comprend déjà d'excellents chanteurs comiques à l'occasion ; il n'en fallait pas plus pour assurer le succès de cette fête.

La Lyre amicale de Vauban s'est fait entendre à la messe de 11 h. 1/2 en l'église Notre-Dame de Consolation et, à 5 heures, un banquet très bien servi réunissait à leur siège, 226, rue Colbert, les membres d'honneur, honoraires et actifs. Empreint d'une excellente courtoisie et d'une franche camaraderie, le repas fut très gai.

A la table d'honneur : MM. Thieulliet et Lemaire, vice-présidents d'honneur ; Désiré Danel, président ; J. Dreptin, vice-président ; Albert Delbecque, directeur ; Th. Langlet, sous-directeur ; L. Horent, secrétaire, et L. Demagny, trésorier.

Quand sonna l'heure des toasts, M. Danel fit part des regrets de M. Lucien Crépy, président d'honneur, empêché d'assister à notre fête. Il leva ensuite son verre à la santé des deux vice-présidents d'honneur et à la Commission tout entière. M. Thieulliet remercia à son tour le Président de la Société et fit des vœux pour la prospérité toujours croissante de cette phalange artistique.

Ce fut alors le tour des chanteurs qu'accompagne au piano, avec talent, le sympathique sous-directeur, M. Th. Langlet ; leurs chansons mirent en joie l'assistance. La fête se termina très tard dans les rires et les chansons.

La Fanfare du Sud a, dans sa dernière assemblée, renouvelé son conseil d'administration pour 1907 :

Président, M. Florent Binauld ; vice-président, M. Auguste Verbecke ; vice-président honoraire, M. Eckout ; directeur, Florimond Thys ; sous-chef, Edmond Pellemeulle ; secrétaire-général, Jérôme Berten ; secrétaires-adjoints, Fleury Eckout, Désiré Hennebert ; trésorier-général, Alphonse Ahtrop ; trésorier-adjoint, Adolphe Deisse ; commissaire général, Frédéric Hoef ; commissaires, Henri Gourdin, Charles Govaerts, Emile Hersin et Arthur Robyn ; chefs d'habillement et du matériel, Théophile Verdonck, Maurice Desgremont ; archiviste, François Bertan ; porte-drapeau, Octave Leclercq.

La Fanfare du Sud se fera entendre le dimanche 2 décembre, à la messe de 10 h., en l'église du Saint-Cœur de Marie (Faubourg des Postes), à l'occasion de la Sainte-Cécile, et exécutera les morceaux suivants, sous la direction de son chef, M. Florimond Thys :

1. Marche des Cadets (Torine). — 2. Grande ouverture (Canivet). — 3. Andante, par X... — 4. Pauillac, marche (Canivet).

A l'issue de la messe, sérénade au président, M. Florent Binauld, conseiller général du Nord.

A 1 h. 1/2, au siège de la Société, banquet.

La Société chorale « La Buissonnière », de Saint-Maurice, directeur, M. V. Montier, chantera sa messe de Ste-Cécile, le 2 décembre, à 11 h. 1/2, en l'église Saint-Maurice des Champs. Voici le programme des chœurs qui seront exécutés :

O Salutaris, chanté par MM. Carcel et Defrance, basses solistes de la Société. — *Kyrie et Sanctus*, de Lahat de Serène. — *Hymne à Sainte-Cécile*, d'Amédée de Ronbin.

Concert du Pain Mutuel, 2 décembre, à 3 h. 1/2. Club des Vingt, Triedou de l'Opéra, Mlle Delanney, Le Brouttoux, Desmet, Accollet, Th. Boone. — On peut retenir ses places jeudi, vendredi, samedi, à l'Hippodrome Lillois, de 10 h. à 4 h.

Les vols de métaux. — Cette affaire prend de jour en jour une plus grande extension. Le juge d'instruction est parvenu à établir, que les vols duraient depuis deux ans, et que la quantité des vieux métaux, dérobée à la maison Dujerdin est considérable.

Les inculpés Herbet et Fellez commencent à faire des aveux, c'est ainsi qu'ils reconnaissent avoir détourné 13.000 kilos, au moyen du « bon poids » qui consiste, nous l'avons dit, à réduire d'une certaine quantité, les livraisons réelles.

M. Herment a également appris qu'en juin dernier, un chargement de 3.000 kilos avait été envoyée par Fellez à un négociant de notre ville, mais celui-ci avait été prévenu, par le troisième inculpé Brame qu'il s'agissait de marchandises de provenance douteuse, et avait refusé la livraison.

Fellez a cependant réussi à expédier ailleurs les métaux dérobés.

FEUILLETON N° 1.

CHAINE RENOUÉE

par M. DU CAMFRANC

I

Depuis leur arrivée à Paris, Flora Oberland et sa parente et amie, Sophia Nitzamme, vivaient dans l'encens ; elles ne recevaient qu'empressés hommages et ne voyaient que obséquieux sourires. Avec une habileté qui ne saurait se dire lady Flora avait su imposer sa situation de jeune veuve d'une incomparable beauté, ayant la disposition de biens considérables. Elle se disait veuve d'un certain Edward Oberland, qui, longtemps, au Transvaal, avait été l'un des compagnons de Cecil Rhodes.

En ce moment, la baronne Oberland parcourait un de ces immenses journaux du sud-africain bourrés de lecture pour une semaine. Son œil voltigeait fébrilement d'une colonne à l'autre avec des expressions diverses, suivant que les nouvelles lui semblaient bonnes ou mauvaises. Le cours des actions sur les mines de diamants fixa un moment son attention. Elle parut s'intéresser singulièrement aux dernières fluctuations : puis, satisfaite du mouvement de bourse, elle prit une pose gracieuse sur le divan, où elle se tenait assise dans le moelleux capitonnage de nombreux petits coussins.

Sophia venait de fermer le piano, dont elle jouait à ravir, et les deux cousines — les deux alliées — se mirent, sans doute, à rêver à de nouvelles grandeurs.

Le salon de la baronne Oberland n'avait rien du luxe criard d'une fortune trop neuve.

Il était meublé avec une recherche de haut goût. D'un des angles elle avait fait un petit coin africain avec des palmiers et des bambous, des fauteuils d'ébène, un paravent brodé de soies éclatantes.

L'après-midi s'avançait et les coups successifs du timbre signalaient la progression des visites.

Les invités se pressaient pour le thé de cinq heures, « le five o'clock », et, à travers les bananiers, les phénix, les plantes vertes d'une galerie vitrée, ils se dirigeaient vers le petit coin exotique où trônaient la baronne Oberland et sa cousine Sophia.

Une nuance d'impatience se marquait sur le front de lady Flora ; il était évident qu'elle attendait un visiteur et que ce visiteur n'arrivait pas...

Très sûr d'elle, la jeune veuve exerçait sur ses impressions une surveillance attentive.

Elle se gardait bien de laisser lire à personne sur son visage ses pensées intimes. Pour qu'elle perdît ainsi son empire sur elle-même, le mécontentement de la jeune femme devait avoir une cause grave.

Le thé venait d'être servi. Sophia, avec un sourire, offrait elle-même les petits fours délicieux, symétriquement rangés dans une assiette de vieux Japon.

La causerie prenait son vol ; un escadron de reporters, à l'affût d'une nouvelle, s'insinuaient autour des diplomates et des hommes d'Etat, tâchant de surprendre, pour leur journal, un lambeau de conversation... quelque chose de sensationnel qui ferait monter le tirage.

Du reste, n'était-ce pas un événement que cette absence de Victorien Gerbelle au thé de cinq heures de lady Flora ?... Victorien Gerbelle, le député nouvellement élu et le roi des orateurs !

On chuchotait. On se demandait :

— Que signifie cette absence ?

La baronne Oberland se le demandait à elle-même, et, lorsque ses hôtes l'eurent quittée, dans le salon vide, elle poussa un soupir d'allègement.

Que cette contrainte pour cacher sa déception l'avait énervée !

C'était bien la peine d'avoir de brillantes relations, de lancer de futures célébrités littéraires et politiques, de jouer un rôle d'inspiratrice, de recevoir somptueusement dans le pittoresque d'un décor exotique aménagé dans le seul but d'éblouir et conquérir Victorien Gerbelle. Dire pourtant qu'elle l'avait attendu impatiemment ; guetté, à chaque minute, si la portière n'allait pas se soulever, sans rien voir apparaître !

Elle murmurait entre ses dents serrées ; puis, sans y prendre garde, parlait tout haut devant sa cousine pour qui, d'ailleurs, elle n'avait pas de secrets.

— S'il nous échappait, Sophia ?...

Elle fit plusieurs pas dans le salon, agitant nerveusement son éventail.

On frappait à la porte. Un serviteur entra, portant une lettre sur un plateau d'argent.

Elle s'enveloppa de son air de grande dame, abaissa les paupières sur son regard métallique ; puis, sans une parole, prit la lettre.

Flora Oberland et Sophia Nitzamme étaient deux méchantes femmes, dures aux malheureux, aux faibles, aux humbles, aux domestiques. Ces derniers étaient à leurs yeux des automates payés, plutôt que des êtres humains capables de sentiment. Que leur importait qu'ils eussent dans le cœur, la haine ou la reconnaissance !

Le serviteur cravaté de blanc, très décoratif en son habit noir, s'était retiré. Lady Flora ouvrait la lettre d'une main fébrile : elle avait reconnu l'écriture de celui qui occupait tant sa pensée, qu'elle avait souvent applaudi à la tribune. Quand elle serait devenue la femme de Victorien, elle pourrait gravir, à son bras, toutes les cimes.

Et sur les lèvres minces de cette femme, qui prétendait être toute admiration et dévouement, il y avait un certain pli révélateur d'ambition démesurée.

Par la pensée, elle revoyait Victorien Gerbelle. Dès le premier jour, où ils s'étaient rencontrés dans un salon politique, elle avait posé ses jalons pour la conquête. D'ailleurs, la baronne Oberland trouvait charmant ce jeune orateur, à la physionomie vive, aux yeux lumineux. Sa chevelure était épaisse, élégamment relevée ; sa main belle, quand elle s'étendait au-dessus des foules pour les effets oratoires.

Lady Flore avait fermé les yeux pour mieux voir Gerbelle. Elle se le représentait à la tribune. Et, soudainement, une tempête de bravos montait jusqu'à l'orateur ; les mains frappaient l'une contre l'autre ; des voix acclamaient. Alors la baronne Oberland, qui ne manquait pas une seule des séances de la Chambre, quand Victorien devait intervenir dans les débats se dressait à demi... appuyée au rebord de velours, elle voulait être vue, palpitante d'émotion, soulevée d'enthousiasme. Et, par-dessus la houle des têtes emplissant l'immense salle, elle envoyait un sourire à l'orateur, témoignant clairement son admiration pour le jeune leader.

Parfois, Gerbelle s'était demandé s'il n'allait pas vers la jeune veuve comme vers un abîme ; il avait comme l'appréhension d'un danger.

Mais Flore était si jolie, si enveloppante, qu'il était bientôt demeuré sans force contre le charme de sa beauté.

On parlait même dans les salons, de prochaines accordailles entre le député et la baronne Oberland.

Elle venait d'ouvrir la lettre :

« Chère lady Flore,

» Vous le savez, depuis longtemps, l'ombre d'un désir de votre part est, pour moi, un plaisir et un ordre. Vous n'ignorez pas, d'ailleurs, avec quelle joie j'assiste à chacune de vos réunions. J'avais promis d'être présent à votre thé du mardi.

» Pardonnez mon manque de parole. Depuis quelques jours j'éprouve de la fatigue cérébrale, et le médecin, que j'ai consulté, m'engage à prolonger mon séjour sur les côtes bretonnes.

» Dès mon retour, j'irai vous baiser la main et vous distraire par la description de ces mœurs d'un autre âge ; ce peuple d'Armor est vraiment, de cinq siècles en retard sur notre moderne civilisation !

» A bientôt, chère lady Flora. Comptez toujours sur mon entier dévouement.

» Victorien Gerbelle. »

Mais la chère lady Flora n'était pas d'humeur à pardonner. Elle frappa le sol de son pied nerveux. Comment ! il se permettait de moquer à sa réunion du mardi pour prolonger un séjour en Bretagne, quand depuis une semaine déjà il explorait en automobile l'antédiluvienne terre d'Armorique !

Sur une table, une quantité de journaux dépliés étaient amoncelés ; elle lança la lettre dans le tas ; ses lèvres eurent un pli d'ironie.

(A suivre)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les R.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. GIRAUD, 74, Rue Nationale, LILLE